



Communiqué de presse DH/4848

**Instance permanente sur
les questions autochtones**
12^e & 13^e séances – matin & après-midi

LE CONTRÔLE DES FORÊTS, DES TERRES ET DES RESSOURCES NATURELLES AU CENTRE DES DISCUSSIONS SUR LES FUTURS TRAVAUX DE L'INSTANCE SUR LES QUESTIONS AUTOCHTONES

Les autochtones exigent leur participation au Forum sur les forêts et demandent un soutien financier afin de pouvoir faire entendre leur voix

L'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones a poursuivi aujourd'hui ses travaux en écoutant les demandes et les recommandations des groupes autochtones et de certains États sur l'organisation et l'ordre du jour de ses futurs travaux et sur la tenue de la deuxième Décennie des peuples autochtones du monde.

L'établissement d'un droit de regard des communautés autochtones sur la gestion et l'exploitation des forêts couvrant leurs terres ancestrales est une des principales recommandations avancées par les représentants des autochtones ce matin. À cet égard, le Chef du Conseil des Innus de Nitassinan, et le Président du Comité intertribal du Brésil ont demandé, à l'instar de nombreux autres groupes, à l'Instance de faire pression sur le Bureau du Forum des Nations Unies sur les forêts, dont les travaux ont lieu en ce moment, pour que la voix des peuples autochtones y soit entendue. L'Instance elle-même devrait formellement être représentée au Forum des forêts, ont-ils estimé. Quant aux gouvernements du monde, ils devraient reconnaître le droit inaliénable de leurs populations autochtones sur leurs terres ancestrales, leurs forêts et les ressources qu'elles contiennent, ont déclaré un grand nombre de coalitions autochtones en demandant que l'Instance mette un accent particulier sur ces questions lors de ses futurs travaux.

Pour les communautés autochtones du Pacifique, regroupées au sein d'un Caucus, l'Instance permanente devrait recommander aux États la conception et la mise en œuvre de plans d'action quinquennaux de promotion des droits des autochtones et d'amélioration de leur statut et de leurs conditions de vie. L'Instance permanente devrait d'autre part demander à l'ONU de faire participer plus de femmes et de jeunes autochtones à la mise en œuvre des activités liées à la deuxième Décennie des populations autochtones du monde, a estimé le Forum du Pacifique. Cette démarche permettrait d'inscrire, de manière transversale les problèmes des femmes, des jeunes et des enfants autochtones dans les Objectifs du Millénaire pour le développement (ODM), ont estimé certains intervenants, dont le Caucus des jeunes, en suggérant à l'Instance d'accorder, à titre d'expert, un siège à un jeune autochtone. Le Caucus des jeunes a d'autre part suggéré que l'Instance recrute un jeune dont la seule responsabilité serait de veiller à l'inclusion de la situation des jeunes autochtones dans les questions débattues. En coordination avec les organismes de l'ONU et les gouvernements, l'Instance devrait s'efforcer de trouver les fonds nécessaires à la participation d'au moins deux jeunes de chaque grande région à ses réunions annuelles, a suggéré le Caucus.

Pour certaines délégations d'États Membres, comme celles de la Fédération de Russie et du Danemark, il est urgent d'adopter la « déclaration sur les droits des peuples autochtones », sans cependant lier ce projet aux activités de la deuxième Décennie. Pour la délégation du Danemark, la déclaration devrait servir de base à la définition de normes et de standards, tandis que la délégation de la Fédération de Russie a suggéré qu'une stratégie de promotion des droits des autochtones pourrait être développée à partir de ce texte, une fois qu'il serait adopté. Parlant du lien entre l'amélioration des conditions de vie des autochtones, la mondialisation, et la réalisation des OMD, des intervenants ont estimé que la rétrocession de terres ancestrales aux groupes autochtones leur donnerait des sources de revenus et de création d'emplois qui leur permettraient de faire face aux pressions de la vie moderne et de générer les moyens qui leur donneraient accès à la santé, à l'éducation et à d'autres services essentiels. La représentante du Caucus asiatique a suggéré que le droit des autochtones d'avoir accès à leurs terres ancestrales et à leurs ressources naturelles soit inscrit dans la déclaration.

Pour le représentant du Caucus latino-américain, il faudrait améliorer le système de participation des groupes autochtones aux travaux de l'Instance dont le fonctionnement du secrétariat devrait aussi être revu afin de le rendre plus accessible aux divers groupes. Les peuples d'Amérique latine sont particulièrement inquiets des conséquences de la mondialisation sur leur environnement et sur la vie de leurs communautés, a dit le représentant en partageant le point de vue des Caucus d'Asie, du Pacifique et d'Afrique sur cette question. Les autochtones latino-américains ont jugé inacceptable qu'il n'existe pas de mécanisme juridique devant lesquels les sociétés multinationales seraient obligées de rendre compte des activités d'exploitation économique qu'elles mènent.

Le Conseil parlementaire sami, créé en 2000 et regroupant les parlements sami de Finlande, de Norvège et de Suède, auxquels se joindra bientôt celui de la Fédération de Russie, a suggéré une série d'actions prioritaires pour la deuxième Décennie. Les mesures à prendre devraient permettre de résoudre les conflits qui se posent sur les questions des terres ancestrales; de la propriété intellectuelle en matière de savoirs; et sur l'autodétermination. Comme les Caucus autochtones du Pacifique, d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique, le Conseil parlementaire sami a estimé que le développement durable et la préservation de la biodiversité devaient à tout prix être promus. Il appartient à l'Instance d'attirer l'attention du monde sur la préservation des ressources et de mettre à sa disposition le savoir des communautés autochtones, a recommandé le Président du Conseil parlementaire sami.

Si le colonialisme était condamnable, il en est de même du néocolonialisme et des dictatures qui en permettent l'existence, ont dit la représentante des peuples des îles Moluques et celle du Caucus d'Afrique en dénonçant les violations des droits de l'homme que subissent les autochtones de ces régions. La question de l'autodétermination des peuples autochtones doit être inscrite à l'ordre du jour des futurs travaux de l'Instance permanente, a dit la représentante moluquoise. L'Instance permanente devrait promouvoir la participation des femmes autochtones à ses travaux, afin qu'elles puissent témoigner de la souffrance causée dans leurs communautés par des conflits autour de l'accaparement de leurs ressources par les États, ont proposé les deux intervenantes. L'Instance devrait aussi demander aux gouvernements, notamment africains, de participer à ses sessions afin de répondre aux accusations portées contre eux et de s'impliquer réellement dans la recherche de solutions durables aux problèmes des autochtones, a dit la représentante du Caucus africain en reprenant des doléances exprimées aussi par d'autres groupes.

Émettant des réserves sur certaines des propositions faites en matière des droits de l'homme par le Groupe de haut niveau nommé par le Secrétaire général sur les menaces, les défis et le changement, la représentante de l'Alliance juridique des Indiens d'Amérique a estimé que pour faire efficacement son travail, le futur Conseil des droits de l'homme proposé par Kofi Annan ne devrait pas être basé au Siège de l'ONU à New York, la « politisation des questions y étant trop courante ». Les représentants autochtones se sentent mieux acceptés à Genève, a indiqué la représentante en estimant que les autorités suisses et du Canton de Genève leur avaient toujours facilité l'attribution de visas d'entrée, ce qui n'est pas le cas en ce qui concerne les réunions au Siège.

Parlant des ressources du Fonds de contributions volontaires pour les populations autochtones, la Présidente des travaux de l'Instance permanente a indiqué ce matin qu'elles servent essentiellement à

faciliter la participation de représentants des groupes autochtones aux sessions de l'Instance. Intervenant cet après-midi sur cette question essentielle, le Président du Fonds a appelé les États et les autres donateurs à y contribuer afin de permettre à la communauté internationale d'entendre le point de vue des autochtones sur les questions qui les concernent. Ce fonds a besoin de 560 000 dollars, avant la fin de cette année, pour soutenir les travaux de l'Instance, a-t-il indiqué.

L'Instance poursuivra ses travaux demain après-midi à partir de 15 heures.

* *** *